

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amoureux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2023

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Marie-Pierre AMOUROUX, Michel SAUVADET, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST.

PROCURATIONS : Fabienne BEAUGER a donné procuration à Julien GUILLAUME
Karine BOURDE a donné procuration à Philippe MOUGEL

ABSENT : Laurent RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Karine CHAMBEAUD

REDEFINITION DU MARCHÉ DU MERCREDI MATIN

Le Maire expose qu'après le départ d'un stand de fruits et légumes, il ne reste plus au marché hebdomadaire que des stands bio ou de producteurs locaux. Il propose donc au conseil que le marché devienne exclusivement un « marché bio et de producteurs locaux », et que les stands bios soient clairement affichés comme tels pour permettre le mélange des stands, quels qu'ils soient. Afin de renforcer la variété des produits proposés, il propose également que le marché accueille un ou deux stands supplémentaires non bios.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents que le marché du mercredi matin soit exclusivement un marché de produits bio ou locaux, réservés aux professionnels.

Il confie au Maire le soin d'adapter le règlement intérieur en ce sens.

PROJET DE NOUVELLE ECOLE

Le Maire expose qu'après plusieurs réunions, la commission Nouvelle école a affiné le coût des projets : 3,1 millions € HT dans le cadre d'une rénovation complète de l'école actuelle (hors trottoirs et accès routier, et auquel s'ajoute le coût de location de locaux temporaires type Algeco durant les travaux, de 0,2 à 0,4 million €) et 3,5 millions € HT pour la construction d'un bâtiment neuf (auquel s'ajoute le coût d'achat du terrain d'environ 0,2 million €).

Il a fait part de ces estimations aux représentants des différentes collectivités (Département, Région, Etat) pour débattre avec eux des subventions envisageables. Les subventions proposées par le Département, la Région et l'Etat ne permettent d'atteindre qu'un taux global de subvention de 39% maximum, largement insuffisant. Toutefois, le nouveau plan de subventions européennes tout juste lancé propose des subventions de 60 % pour la construction de nouveaux bâtiments publics (dont les écoles), mais pas pour la rénovation de bâtiments existants. Le Maire propose donc au conseil de trancher en faveur du projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (10 pour 2 contres) de retenir le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire et demande au Maire de lancer le projet en ce sens .

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC RD 996 TERRITOIRE ENERGIE (SIEG)

Dans le cadre du projet de rénovation de la traverse de bourg, le Maire a sollicité du Sieg une estimation des travaux d'éclairage public à mener à cette occasion le long de la RD 996. L'estimatif des dépenses s'élève à 1 900 € H.T. Le territoire énergie du Puy-de-Dôme prend en charge 50% du devis soit 950.00 €. Le reste à charge pour la Commune est de 50 %, soit **950.00 €**. Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité (12 pour) d'accepter ces conditions financières pour les travaux d'éclairage le long de la RD 996.

CHOIX DU DEVIS DE REMPLACEMENT DU LINER DE LA PISCINE

Le Maire soumet au conseil municipal trois devis différents pour le changement du liner de la piscine municipale, plus que jamais urgente. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (12 pour) de retenir le devis le moins élevé, celui de l'entreprise Etancheurs Auvergnats, d'un montant de 33 282.50 € HT soit 39 939.00 € TTC. Le conseil autorise le Maire de signer le devis et à déposer les différentes demandes de subventions possibles, celle de la Région étant déjà acquise.

REVISION DU TARIF DES ENTREES A LA PISCINE MUNICIPALE

Le Maire propose de revoir les tarifs de la piscine qui n'ont pas changé depuis quinze ans. Il rappelle les tarifs en vigueur :

- Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.
- Tickets à l'unité : 2 € pour les habitants de la commune, 3 € pour les extérieurs.
- Cartes de 10 tickets : 18 € pour les habitants de la commune, 27 € pour les extérieurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs habitants inchangés pour 2023 et d'augmenter les tarifs pour les extérieurs à 4€ l'entrée et 32 € la carte de dix entrées.

DEMANDE DE SUBVENTION FIC 2023 AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC DES GRANGES

Le Maire présente l'estimation des travaux d'aménagement de l'espace public des « Granges » à Montaigut-le-Haut : 51 559.50 € HT (61 871.40 € TTC).

Il rappelle que le projet sera financé à 37% par la Région dans le cadre des Petites cités de caractère.

Il propose de demander également une subvention départementale FIC de 40% au titre de l'année 2023.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité la réalisation de ces travaux pour le montant exposé et autorise le Maire à déposer auprès du Conseil départemental la demande de subvention FIC au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 40% pour un montant de travaux d'investissement de 51 559.50 € H.T.

DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS API POUR LES TRAVAUX DE LA MAM

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter le fonds de concours d'Agglo Pays d'Issoire pour le financement du chantier de la maison d'assistants maternels route d'Olloix. Il propose de solliciter le maximum possible, soit la moitié de la part communale, ce qui donnerait le plan de financement suivant :

Montant total HT des travaux	104 932.34 €
Subvention DETR 2021	31 620.00 €
Subvention LEADER	47 970.04 €
Fonds de concours demandés	4 355.53 €
Commune	20 986.77 € (20%)

Ces travaux sont terminés et la maison d'assistantes maternelles a ouvert le 16 août 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de solliciter les fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire pour les travaux d'aménagement de la maison d'assistantes maternelles.

DEMANDE DE PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le Maire rappelle que la commune ne dispose que d'une carte communale, qui ne permet pas de définir des règles de restauration ni d'affecter des zones précises à certaines activités. Un plan local d'urbanisme (PLU) le permettrait, mais la loi n'autorise plus que des PLU intercommunaux (PLUI). Le Maire regrette qu'Agglo Pays d'Issoire n'ait toujours pas lancé de démarches en ce sens et propose au conseil d'interpeler API pour solliciter le lancement d'un PLUI englobant Montaigut-le-Banc. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le maire des démarches nécessaires auprès d'Agglo Pays d'Issoire.

CHOIX DU LOGO COMMUNAL

Après un premier vote il y a trois mois, le Maire soumet à nouveau au conseil municipal les deux projets de logo qui n'avaient pu être départagés (6 voix chacun). Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le projet de logo représentant la silhouette de Montaigut-Le-Blanc avec six étoiles par 7 voix, 2 voix se portant sur l'autre proposition. 3 conseillers municipaux choisissent de s'abstenir. Le dessin et la typographie du logo doivent encore être affinés.

API RANDO

Le Maire explique avoir proposé la candidature de Montaigut-le-Blanc pour organiser l'API Rando. Cette candidature a été retenue et Montaigut-Le-Blanc l'accueillera le 11 juin. Deux circuits de 7 km et 15 km devront être proposés, ce qui demande de mobiliser 15 à 20 bénévoles pour organiser cette randonnée.

Les bénéfices de l'API Rando sont toujours versés à une association de la commune d'accueil. Le Maire propose de retenir Mons Acutus, l'association du patrimoine de la commune, en soulignant qu'il s'agit d'une des rares associations à agir sur l'ensemble du territoire, et pour des biens municipaux. Philippe Mougel, conseiller municipal et président de Mons Acutus, ne prend pas part au vote. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (11 voix pour) que les bénéfices de l'API Rando seront versés à l'association Mons Acutus.

ASSOCIATIONS

Le Maire explique avoir reçu une nouvelle habitante de la commune souhaitant donner des cours de yoga et recherchant un lieu adapté. Il lui a proposé de créer une association afin de pouvoir profiter d'une salle communale. Un appel lancé sur le Facebook communal a permis de mobiliser plus de trente personnes intéressées. Une association s'est créée et va organiser 2 à 3 cours hebdomadaires. Pour limiter les dépenses, le Maire propose de mettre à leur disposition le préau de l'école, chauffé toute la semaine. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre le préau de l'école à disposition de cette association 3h par semaine.

Le Maire explique que le Président de la société de chasse de Montaigut sollicite la commune pour un local avec eau et électricité qui leur soit dédié, l'actuel n'en disposant pas. Après avoir délibéré, le conseil municipal estime ne pas disposer d'un tel local et ne souhaite pas en construire un par souci d'équité de traitement des différentes associations de la commune mais propose à la société de chasse de Montaigut de disposer gratuitement de la salle des fêtes pour ses repas et autres manifestations.

Comme convenu l'an passé, l'Association REIGNAT AVENIR a versé un don de 625 euros pour assumer 25% du coût de la restauration du four à pain de Reignat réalisé l'an passé. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce don à l'unanimité.

REIGNAT AVENIR sollicite l'installation de l'électricité au four à pain de Reignat, ce qui facilitera l'organisation de sa fête annuelle par la même occasion. Le conseil municipal décide à l'unanimité de financer l'installation du compteur, la consommation restant à la charge du comité des fêtes, comme pour le four à pain de Saint-Julien.

MISE A DISPOSITION DU MATERIEL ET DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS LIÉS AUX COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, Agglo Pays d'Issoire est dotée des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées ». Il soumet le procès-verbal de mise à disposition à Agglo Pays d'Issoire des biens mobiliers, immobiliers et/ou des réseaux communaux affectés au transfert des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines ».

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le présent procès-verbal de mise à disposition ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

ADHESION AU CDG 63 POUR MISSION DE MEDIATION

Dans le cadre de la fonction publique territoriale, le Maire propose l'adhésion de la Commune à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. Cette mission est destinée à parvenir à un accord en vue de la résolution amiable lors d'un éventuel différent avec un ou des agents.

Le tarif de la mission de médiation préalable obligatoire est fixé à 60 euros par heure de médiation.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte, dans le cadre de la médiation préalable obligatoire, que les recours formés contre les décisions individuelles listées sont, sous peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité l'adhésion de la Commune au CDG 63 pour la mission de médiation.

MUR DE SOUTIEN DE LA RUE DU PONT

Le Maire rappelle l'écroulement d'un mur de soutien rue du Pont lors de fortes pluies à l'automne dernier. Il présente un devis de restauration de ce mur de la société Courty Restauration pour un montant de 5160 € TTC. Michel Sauvadet, Premier adjoint aux travaux, juge le montant de ce devis raisonnable. Le Maire propose au conseil municipal de retenir ce devis sans attendre d'en obtenir un second, en raison de l'urgence des travaux et de la difficulté à obtenir un devis pour ce chantier : deux autres entreprises venues sur place l'ont refusé en raison de sa difficulté. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Courty Rénovation.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Maire sollicite une délégation de signature en faveur de Marie-Pierre AMOUROUX, deuxième Adjointe au maire, afin de faciliter la gestion des demandes d'urbanisme. Marie-Pierre AMOUROUX ne prend pas part au vote. Après avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité une délégation de signature à Marie-Pierre AMOUROUX.

QUESTIONS DIVERSES

- Bar de la Poste : le bail a été rompu par son occupant le 14 février 2023. Le SMAF, propriétaire des locaux, doit maintenant organiser l'état des lieux d'ici peu. Le Maire explique avoir reçu quatre candidatures spontanées de repreneurs. Il rappelle toutefois que les locaux ne pourront pas être reloués tant que la société occupante n'aura pas été liquidée, ce qui pourrait prendre un an.
- Le nouveau prestataire pour les repas de la cantine scolaire est l'Auberge des Tilleuls à Saint-Martin-des-Plains. Le Maire avait proposé trois candidats aux délégués de parents d'élèves et leur avait laissé le choix final. Selon les premiers témoignages, les repas fournis apportent grandement satisfaction pour la qualité comme la quantité.
- La société Stations e propose l'installation gratuite d'une borne de recharge de voiture électrique à condition d'accepter également les installations d'un container de consigne de livraison privée de type Amazon et d'une antenne de 8 mètres. La proposition est refusée à l'unanimité.
- CAMPING : le nouveau délégataire représenté par Emmanuel MANEVAL reviendra en avril avec le gérant. Le Conseil municipal souhaite le rencontrer lors de sa prochaine réunion.
- Projet photovoltaïque à Gourdon : la société lyonnaise n'a pas souhaité donner suite compte tenu de l'opposition du conseil municipal.



La secrétaire de séance,

Karine CHAMBEAUD.